



COMPTE RENDU SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Champs sur Tarentaine Marchal, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Philippe DAUPHIN (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Patrick BORNET à Jean-Pierre Galeyrand (Champagnac), Fabien HUSSER (Beaulieu) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Bernard LACOUR à Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine), Catherine BARRIER à Eric MOULIER (Saignes), Fabrice MEUNIER à Philippe DAUPHIN (Vebret).

Secrétaire de séance : Martine MONCOURIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 33

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Ouverture de la séance à 19 heures par M. le Président

Election du secrétaire de séance.

Mme Martine MONCOURIER est désignée secrétaire de séance

Adoption du compte rendu du 30 juillet 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Création d'une commission accessibilité

Le conseil décide

1° De créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;

2° D'arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 10, dont 6 seront issus du conseil communautaire ;

3° D'approuver la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné au 2° ;

4° Que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;

- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;

- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

5° D'autoriser le Président de la communauté d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Règlement intérieur

Le Conseil adopte le règlement intérieur.

Lieu du Conseil

Le conseil choisit la commune de Lanobre comme prochain lieu du Conseil communautaire.

Election des représentants de la Communauté de communes Sumène-Artense : commissions thématiques

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 ;

élit les membres des commissions suivantes :

- La commission finances
- La commission environnement, cadre de vie, mobilités
- La commission culture et patrimoine
- La commission action sociale, logement, nouvelles compétences
- La commission économie
- La commission développement touristique
- La commission enfance – jeunesse
- La commission agriculture

Projet d'études de la prolongation de la piste verte vers Bort les Orgues : contrat de maîtrise d'oeuvre

Le conseil autorise M. le Président à signer un contrat de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet Saunal Cros qui a été retenu pour l'étude de la liaison vers Bort les Orgues. Le taux de rémunération retenu est de 7 % du montant au HT des travaux.

Marché pour mise à niveau du réseau informatique des services techniques de Saignes

Le conseil autorise M. le Président à signer le Marché après avis de la commission d'appel d'offre.

Marché pour le mobilier et l'informatique de l'extension de la pépinière

Le conseil autorise M. le Président à signer le Marché après avis de la commission d'appel d'offre.

Etude sur les bâtiments publics : énergies renouvelables / rénovation énergétique

Le conseil autorise le recrutement d'un bureau d'études pour le lancement de l'étude et de déterminer les bâtiments sélectionnés avec les communes.

Aides économiques

Le Conseil communautaire accorde les subventions suivantes :

Nom de la société	Commune d'implantation	Objet de la demande de subvention	Désignation	Montant des investissements	Montant de l'aide
Atelier de la Tanière	Champs sur Tarentaine Marchal	Achat de matériel	Achat de matériel de poterie et agencement du point de vente	3 475,94 €	347,59 €

SCI les 3 ailes	Lanobre	Construction d'un bâtiment	Aide à l'immobilier	75 354 €	5.000 €
Chabanon Ponty	Ydes	Achat d'un bâtiment	Aide à l'immobilier	35.000 €	3.500 €
SARL Pimy	Champs sur Tarentaine	Achat de matériel	Achat d'une chambre de pousse	3 678 €	367,80 €
SARL JAF	Vebret	Achat de matériel	Scie	13.029,63 €	1.302,96 €

Signature d'un bail avec le cabinet d'infirmière Ternat

Le Conseil autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec le cabinet d'infirmières Ternat pour l'occupation d'un bureau à la pépinière d'entreprises sur la zone intercommunale d'Ydes.

Signature d'un bail avec la cordonnerie Carole Fournier

Le conseil autorise M. le Président à signer un bail avec la cordonnerie Carole Fournier qui se situera dans la partie bureau vestiaire du module n°3 de la zone intercommunale d'Ydes.

Vente de terrains sur la ZA d'Ydes Nord

Le conseil autorise M. le Président à vendre des terrains situés sur la zone d'activités d'Ydes Nord suite à des travaux entrepris en 2019 pour créer de nouveaux lots destinés à la vente et intéressant des artisans déjà présents sur la zone.

Il s'agit de vendre :

- les lots ZA 450 et ZA 451 à l'entreprise de menuiserie Damien Ganne pour une surface totale de 1 887 m² au prix de 5€ HT le m² soit la somme de 9.435 € ;
- le lot ZA 449 à la société Clémentines et compagnie pour une surface de 923 m² au prix de 5 HT € le m² soit la somme de 4.615 €.

Prix de vente des terrains de la zone d'activités intercommunale d'Ydes

Le conseil fixe le prix de vente des terrains à 5 € HT le m².

Marché pour la fourniture et la préparation de repas – service de portage à domicile

Le conseil autorise M. le Président à signer le Marché après avis de la commission d'appel d'offre.

Maison des services au public – convention de mise à disposition d'un agent avec la commune d'Ydes

Le conseil autorise M. le Président à signer la convention. .

PARTICIPATIONS 2020

Le Conseil Communautaire accepte la participation proposée :

NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ASSOCIATION	MONTANT
CAUE	676,72 €

FPIC 2020

Le Conseil se prononce favorablement pour conserver la répartition dite « de droit commun ».

Décisions modificatives au budget

Le Conseil approuve les décisions modificatives au budget suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-46 000.00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics		1000.00
739211	Attributions de compensation		45 000.00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom		20 635.00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 635.00	
TOTAL :		20 635.00	20 635.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		-99 874.00
2031 - 64	Frais d'études		50 000.00
2183 - 84	Matériel de bureau et informatique		36 874.00
2318 - 96	Autres immo. corporelles en cours		5 000.00
2183 - 62	Matériel de bureau et informatique		8 000.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		20 635.00	20 635.00

Clôture de la régie des actions culturelles

Le conseil :

- Décide de clôturer la régie instituée pour l'encaissement des actions culturelles à compter du 1^{er} Octobre 2020 et de l'intégrer avec la régie des spectacles culturels
- Décide de mettre fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie
- Charge le Président, le Directeur Général des Services et le comptable assignataire de la Communauté de communes Sumène Artense de l'exécution de la présente décision

Taxe de séjour 2021

Le Conseil adopte les taux de taxe de séjour suivants pour l'année 2021 :

Catégorie des hébergements	Tarif retenu	Part départementale	Total
Palace	3 €	0.30 €	3.30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	0.07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, Résidences de tourisme et Meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	0.07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, Résidences de tourisme et Meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, Résidences de tourisme et Meublés de tourisme 2 étoiles, Village vacances 4 et 5 étoiles	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, Résidences de tourisme et Meublés de tourisme 1 étoile, village vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes. Emplacement dans une aire de camping-cars et parc de stationnement touristique pour 24 heures.	0,40 €	0.04 €	0,44 €

Terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles.	0,40 €	0.04 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ou équivalent, port de plaisance.	0,20 €	0.02 €	0,22 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau précédent, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 3 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ce tarif.

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Tableau des effectifs

Le Conseil adopte le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2021

Convention de mise à disposition de la salle des jeunes de Champs sur Tarentaine Marchal

Le conseil autorise M. le Président à signer la convention.

Etude de faisabilité d'un ALSH, plan de financement Leader

Le Conseil autorise M. le Président à signer le nouveau plan de financement pour le dossier Leader.

TAP : convention de prestation de services avec les communes

Le Conseil autorise M. le Président à signer les conventions de prestation de service avec les mairies concernées

Détermination des tarifs animation ados

Le Conseil valide les tarifs des animations ados.

Financement du poste d'animateur par la CAF

Le Conseil autorise M. le président à solliciter un financement du poste de coordinateur jeunesse de Romain CARDANTE auprès de la CAF du Cantal dans le cadre de la « PS Jeunes ».

Convention avec l'association CO FARO

Le Conseil autorise le Président à signer la convention avec l'association CO FARO

Tarifs de la saison culturelle

Le Conseil valide les tarifs de la saison culturelle.

Tarifs de la saison culturelle :

7€ : adulte

5€ : 10-18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi

Gratuit – de 10 ans

Tarifs d'Hibernarock :

15€ : adulte

10€ : 10-18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi

Gratuit – de 10 ans

Tarif séance scolaire : 3€ par élève

Achat de matériel scénique

Le Conseil autorise M. le Président à procéder à l'achat de matériel scénique pour un montant de 10.000 €

Education artistique et culturelle 2020-2021

Le conseil valide le programme d'éducation artistique et culturelle 2020-2021

Convention de jumelage avec le collège d'Ydes

Le Conseil autorise le Président à signer la convention de jumelage avec le collège d'Ydes

Actions culturelles hors temps scolaire

Le Conseil autorise M. le Président à payer les intervenants et tous les frais annexes au projet, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Enseignements artistiques 2020-2021 (TAP)

Le Conseil autorise M. le Président à signer une convention de prestation de service avec les écoles de musique du Nord Cantal et de la Fraternelle pour la mise en place d'interventions musicales dans les écoles du territoire.

Soutien aux enseignements artistiques

Le Conseil autorise M. le Président à signer :

- L'avenant 14 de la convention de partenariat avec l'école de musique du nord cantal
- L'avenant 9 de la convention de partenariat avec l'association la Fraternelle

Soutien à l'enseignement théâtral

Le Conseil autorise M. le Président à signer la convention de prestation de service avec la compagnie théâtrale Côte à Côte.

Financement leader : validation des plans de financement du matériel scénique à vocation culturelle

Le Conseil autorise M. le Président :

- à solliciter le GAL des Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 30 000€,
- à ajuster le budget prévisionnel et le plan de financement susvisés et d'inscrire au budget les modifications afférentes,
- à signer tout document à cet effet.

Financement Leader : Festival C'Mouvoir 2019

Le Conseil autorise M. le Président :

- à solliciter le GAL des Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 10 067.50 €,
- à ajuster le budget prévisionnel et le plan de financement susvisés et d'inscrire au budget les modifications afférentes,
- à signer tout document à cet effet.

Festival C'Mouvoir : bilan et projet 2021

Le Conseil :

- valide la mise en œuvre de la 8^{ème} édition,
- autorise M. le président à signer la convention de partenariat avec l'association l'oasis d'à côté, l'ADMR de Saignes et la mairie de Champs sur Tarentaine,

- autorise M. le Président à signer les contrats, conventions avec l'ensemble des partenaires et artistes concernés,
- autorise M. le Président à mandater l'ensemble des factures relatives au projet.

Participation au contrat vert et bleu

Le conseil :

- approuve le projet de Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne pour la période 2020-2025 ;
- approuve l'engagement de la communauté de communes dans la réalisation du programme d'actions conformément aux documents annexés à la présente délibération.

Validation de l'intervention du bureau d'études Saule et Eaux dans le cadre d'un complément au programme d'animation 2020 du site Natura 2000 « entre Sumène et mars »

Le conseil

- Valide la mise en œuvre de cette action et le plan de financement correspondant
- autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels et notamment l'Etat.

La séance est close à 22 heures